

**Motion du 22 juin 2015 de Mme et MM. Simon Gaberell, Grégoire Carasso, Natacha Buffet-Desfayes et Tobias Schnebli: «*Stand up!* Des logements pour personnes en formation à la rue du Stand, sur un terrain de la Ville!»**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 16 septembre 2015)

*MOTION*

Considérant:

- le contexte de grave crise du logement, en particulier la pénurie de logements pour des personnes en formation;
- le potentiel de valorisation de la parcelle, propriété de la Ville de Genève, sur laquelle se trouve le bâtiment du 1, rue du Stand, comprenant actuellement un étage sur rez, qui mérite d'être densifié en hauteur et de retrouver l'alignement des immeubles voisins;
- le fait que ce terrain ne rapporte aujourd'hui rien à la Ville de Genève et que sa valorisation se limite à sa mise à disposition des pompiers volontaires et du Musée des sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières depuis le début des années 2000;
- le projet de la Ciguë, coopérative de logement pour personnes en formation, qui propose, par le biais d'un droit distinct et permanent (DDP), la création potentielle de 136 chambres (appartements communautaires pour étudiants de catégorie habitation à loyer modéré/logement d'utilité publique) pour personnes en formation et un nouveau musée consacré aux pompiers au rez-de-chaussée;
- la proximité de l'emplacement avec les centres de formation et le réseau de transports publics existant, ainsi que l'intérêt de la venue d'une population estudiantine pour contribuer à une mixité sociale dans le futur écoquartier de la Jonction;
- la préétude de faisabilité réalisée par la Ciguë, qui démontre que la surface brute de plancher, actuellement de 1230 m<sup>2</sup>, peut être potentiellement multipliée par cinq pour atteindre 5900 m<sup>2</sup>;
- le fait que la Ville pourrait alors encaisser une rente annuelle de superficie estimée à 90 000 francs par an, soit le montant de 9 millions de francs sur cent ans, tout en restant propriétaire de la parcelle et en bénéficiant, au rez-de-chaussée, d'un espace muséal de qualité valorisant le patrimoine des pompiers;
- enfin, le fait que le coût d'une rénovation et d'une remise aux normes du musée existant est estimé à environ 2,65 millions de francs et que, au final, le coût d'investissement de la Ville pourrait être amorti au bout de trente ans par la rente de superficie, le reste étant perçu au titre de bénéfice,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'ouvrir un crédit de 150 000 francs destiné à la réalisation d'une étude de faisabilité permettant de développer le potentiel à bâtir, l'affectation du rez-de-chaussée, le musée, une solution pour les pompiers volontaires, l'octroi d'un DDP à la coopérative Ciguë et le montage financier. L'étude sera confiée à un mandataire qualifié et elle sera menée en collaboration étroite avec la coopérative.